

BO L I E G E V O L L E Y B A L L

Bureau de dépôt Liège 2 – 10x0-49 LIEGE X 582277

Editeur responsable :

A.I.F.-E.R.B.V.O. – Royal Comité Provincial Liégeois de Volley Ball
Dany Rouppinghien – rue Warzée 35 – 4400 Ixelles-Rumet
dany.rouppinghien@telenor.be - 0470 611 453

BO N° 10

le 23 Mai 2011



**BULLETIN DU ROYAL COMITE PROVINCIAL LIEGEOIS
DE VOLLEY-BALL**

Périodique mensuel

www.volley/iege.be



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
SECRETARIAT	2
Assemblée générale de l'a.s.b.l. Royal Comité Provincial Liégeois de	2
Volley Ball	2
PV CA du 15 mars 2011	3
PV du Ca du 19 avril 2011	3
Rapport d'activités 2010-2011 du Conseil d'Administration du Royal Comité Provincial liégeois de Volley-Ball	4
Propositions de modification du Règlement provincial	9
I. FAUTES D'UN AFFILIE ENVERS UN ARBITRE OU UN OFFICIEL	11
II. FAUTES D'UN JOUEUR ENVERS D'AUTRES JOUEURS	12
3.Commission A.I.F. de Cassation	14
TRESORERIE.....	17
Rappel des n° de compte	17
Coupe Bodart	17
Saison 2010 - 2011	17
BILAN Saison 2010/2011 - BUDGET Saison 2010/2011	18
Comparaison Budget/Bilan 2010-2011	20
Budget 2011-2012	22
LE COMPETITION	24
Cartes	24
Amendes	24
JEUNES	25
Résultats	25
Classements	29
Amendes	30
LOISIRS	31
RAPPEL	31
ANNONCE TOURNOI	32

SECRETARIAT

Assemblée générale de l'a.s.b.l. Royal Comité Provincial Liégeois de Volley Ball

Samedi 11 juin 2011 à 9h30

Salle Bichot

Avenue du Prince Régent 30

4300 WAREMME

Le bureau sera ouvert à partir de 9h00

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des représentants des clubs.
2. Allocution du Président.
3. Approbation du rapport du Conseil d'administration.
4. Approbation du bilan 2010-2011.
5. Rapport des commissaires aux comptes et candidature pour une place vacante.
6. Présentation d'une réforme du CA
7. Modifications des statuts et du règlement
8. Approbation du budget 2011-2012.
9. Elections statutaires :
 - Le Président du Conseil d'administration, Philippe ACHTEN, sortant et rééligible ;
 - Le Responsable des Statuts et Règlements, Francis REMACLE, sortant et rééligible ;
 - Les Président et Vice-Président de la Cellule Formation, Jacques HENRARD et Thien KHUC, sortants.
10. Nomination des Présidents des Commissions judiciaires (suite aux modifications approuvées).
11. Palmarès 2010-2011.
12. Désignation des suppléants pour les AG AIF.
13. Interpellations.
14. Divers.

Ph. ACHTEN
Président

Cl. LELOINE
Secrétaire.

Les propositions de modification des statuts et du règlement provincial doivent être introduites auprès du Secrétaire provincial avant le 12 mai 2011.

Les candidatures pour un poste libre au sein du Conseil d'administration doivent parvenir au Secrétaire provincial avant le 12 mai 2011.

Les interpellations doivent parvenir au Secrétaire provincial avant le 22 mai 2011.

DELEGATION DE POUVOIRS

Je soussigné

Président du Club Matricule : LG.....

Donne pouvoir à Licence n°

Afin de représenter mon club à l'A.G. du Royal Comité Provincial de Volley Ball du 11 juin 2011.

Signature du Président. :.....

P.S. Les représentants des clubs doivent obligatoirement être porteurs de la délégation de pouvoirs (même s'ils sont présidents)

PV CA du 15 mars 2011

Présents : P. Achten, C. Bolkaerts, J. Ruyffelaert, Jc Debatty, Jc Baccus, T. Khuc, F. Remacle, H. Broun, C. Lemoine

Excusés : D. Bourguignon, P. Decraene, J. Henrard

Situation financière :

Analyse du bilan arrêté au 28 Fév 2011

Le budget 2011-2012 sera finalisé lors de la réunion du 10 Mai 2011

Divers :

Pour le 15 Avril, envoi par les cellules du rapport d'activité à C. Bolkaerts, pour rédaction et présentation le 10 Mai.

L'arbitre SEMLAMI a été vu par les responsables des commissions, il a bien pris des notes des remarques.

Une nouvelle feuille d'arbitrage doit être imprimée (deux libéros) P. Decraene doit se charger de présenter la matrice.

Prochaines réunions du CA 10 Mai et 07 Juin

Rappel sera fait à D. Bourguignon pour l'envoi du BO spécial

P. Achten
Président

C. Lemoine
Secrétaire

PV du Ca du 19 avril 2011

Présents : F. Remacle, C. Lemoine, J. Ruyffelaert, D. Bourguignon, Ph. Achten, J-C Debatty, Ch. Bolkaerts, J-C Baccus, P. Decraene, J. Henrard, T. Khuc, H. Broun

Suppléants : P. Dufays, J. Cloesen, A. Cabay, Ch. Kinon

C. Lemoine s'excuse car suite à un problème de disque dur B. GASPARD (suppléant) a été « scratché » du fichier (donc il n'a pas été convoqué)

Préparation de l'AG AIF avec les suppléants :

- 1) Les documents reçus sont examinés, discutés et la manière de voter est décidée.
- 2) Délégation : D. Bourguignon, P. Achten, J. Ruyffelaert, P. Decraene, Jc Debatty, C. Bolkaerts .
- 3) Remerciements aux suppléants

Compte rendu du CS

Finales francophones des jeunes à Liège en 2012. Celles-ci sont prévues le WE du 12 et 13 Mai 2012.
Appel à candidature dans toute la province. Un cahier de charge sera demandé à l'AIF.

Suivi :

Feuilles d'arbitrage, P. Decraene présentera lors de la prochaine réunion la nouvelle feuille

Situation finance – bilan – budget

Première estimation un boni de plus ou moins 5000€

Il reste un problème avec l'AIF concernant le nombre d'inscription Loisirs

Lettre de St Vith : plus assez de jeunes et donc pourrait-on créer un « club régional » style « Benama » St Vith- Lommers ?
JC Debatty est chargé de répondre à Mr MULLER

Tours des cellules :

Compétition : Les tours finaux sont programmés et sont sur le site

Bulletin Officiel du Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-Ball asbl

La grille de la saison prochaine a été un peu modifiée par rapport au projet.

Modifications au règlement de la compétition ;

1) augmentation du délai pour changer la date d'un match suite aux intempéries

2) seuls les joueurs affiliés et aptes à la date prévue initialement ... à revoir !

3) la communication des résultats avec les scores est obligatoire.

Formation : championnat terminé,

Formation donnée par Walravens 17 personnes enchantées !

Réunion prévue (avant le 10/5) avec la compétition pour préparer la réunion de fin mai : modification de règlement des jeunes pour que ce soit plus clair pour tout le monde.

Réunion des jeunes le 28/5 ?

Visionnements programmés pour les tours finaux.

Rapport d'activités à faire....

Divers : P. Achten a reçu une demande de levée de suspension du joueur V. Verbeeke, le CA n'a pas marqué son accord

Vu l'heure tardive une réunion supplémentaire est prévue le 03 Mai

P. Achten
Président

C. Lemoine
Secrétaire

Rapport d'activités 2010-2011 du Conseil d'Administration du Royal Comité Provincial liégeois de Volley-Ball

Vous trouverez ci-après le quatrième rapport d'activités du Conseil d'Administration du Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-Ball.

Rappelons tout d'abord la composition de ce conseil d'administration :

Président	Philippe Achten
Vice-Présidente francophone	Christine Bolkaerts
Vice-Président germanophone	Henri Broun
Secrétaire	Claude Lemoine
Trésorier	José Ruyffelaert
Responsable des Statuts et Règlements	Francis Remacle
Présidente Cellule Communication	Dany Bourguignon
Vice-Président Cellule Communication	Jean-Claude Baccus
Président Cellule Compétition	Jean-Claude Debatty
Vice-Président Cellule Compétition	Patrick Decraene
Président Cellule Formation	Jacques Henrard
Vice-Président Cellule Formation	Thiên Khuc

Il est impossible de citer ici tous les membres des Cellules qui en ont permis le bon fonctionnement. Qu'ils soient tous remerciés pour leur travail !

Fonctionnement des cellules

Malgré les réunions inter-cellules organisées cette saison pour améliorer le championnat des jeunes, nous comptons encore 37 dérogations toutes catégories confondues.

Un toilettage du règlement a été effectué concernant les matchs remis pour cause d'intempéries.

Les problèmes des jeunes et de l'arbitrage rencontrés cette saison, nous ont conduit à initier une réflexion sur l'organisation de nos cellules. Le projet vous sera présenté lors de cette AG.

En cas d'accord de l'AG, la réforme entrerait en vigueur dès le championnat 2011-2012.

Formation et championnat des Jeunes

Comme prévu, deux dates au niveau AIF ont été réservées pour les jeunes.

La formation animateur a été organisée et a rencontré un large succès : 35 participants.

Le président de la cellule formation déplore le manque de garçons aux inter-provinces surtout depuis que les détectations se font année par année.

Le président de la cellule formation se retire, plusieurs personnes ont été contactées mais actuellement son remplaçant n'est pas encore connu.

Arbitrage

La mesure de faire disputer des matchs sans arbitre lorsque deux clubs qui n'en n'ont pas se rencontrent a été appliquée.

Il ne reste que 76 arbitres inscrits, ce qui a amené le CA à réfléchir à une réforme de l'arbitrage afin d'en améliorer la quantité et la qualité.

L'idée d'une réunion entre arbitres a été proposée pour qu'ils y travaillent par groupes.

Le désignateur a de plus en plus de difficultés à trouver des arbitres pour les matchs du samedi soir, car il y a beaucoup de joueurs qui sont également arbitres.

L'AIF et le CA ont décidé de faire passer l'examen aux candidats arbitres fédéraux D2 lors de la finale de la coupe Marcel Bodart.

Le coaching de l'arbitre en formation avec un système d'oreillette a été fait et s'est avéré positif ; par contre la formation avec l'Asbl Psychosport a été rejetée.

Les présidents des commissions judiciaires s'interrogent sur l'utilité des cartes jaunes et rouges et donc de la suspension après 6 points. Une proposition est faite dans ce sens lors de l'AG.

La formation continuée des arbitres n'a malheureusement pas pu être organisée cette saison, mais nous espérons l'organiser au plus tôt l'année prochaine.

La possibilité d'avoir un deuxième libéro, nous a amenés à repenser la composition de la feuille de match.

Beach Volley-Ball

Après une réunion de cellule, un contact avec « Banana.Blue » et l'Echevinat de la ville de Liège, T. Malherbe a fait un débriefing des championnats AIF et Provinciaux : même nombre d'équipes mais avec beaucoup de nouvelles équipes donc satisfaction sans plus pour cette saison. Les organisateurs sont peut-être un peu moins satisfaits.

Des flyers ont été distribués pour faire la promotion du beach et viser les plus jeunes.

Le plus gros problème reste de motiver les clubs à organiser des manches du beach provincial.

Un autre débriefing a été fait pour « Liège sur sable » : résultat pas très positif car il y avait un manque de personnel pour le montage des terrains aux dimensions inexacts, une sono pas performante, une communication quasi nulle et un manque de fléchage à l'intérieur du site mais les WC et les douches étaient OK.

Les manches provinciales débuteront le 15 mai à Chaudfontaine et les finales auront lieu le 17 juillet tandis que les finales AIF se joueront à Coronmeuse les 15 et 16 juin.

Le prochain « Liège sur sable » sera organisé à Coronmeuse sur le site de la patinoire en intérieur et en extérieur.

T. Malherbe se retire du beach provincial afin de se consacrer à celui de l'AIF, il sera remplacé par Teddy Alleleyn.

Partenariat Liège / RVV

Il a été décidé de reconduire pour une saison la collaboration avec le RVV aux mêmes conditions. Il faudra réfléchir à sa reconduction pour une durée plus longue.

Remise des prix de la Province

Le président déplore que 10 clubs sur 23 récompensés étaient absents, car manifestement les clubs ont été prévenus fort tard.

Il faudra dorénavant transmettre les noms des clubs complets car ils ne sont pas connus de la Province (ex : Sporta EK).

Un contact devra être pris pour que nos vainqueurs et finalistes de la Coupe de la Province soient également récompensés (cfr le foot provincial).

B.O. Électronique et Site Provincial

L'envoi du BO électronique se passe sans souci majeur.

La cellule communication envoie aux arbitres qui n'ont pas de mail, les infos les concernant.

Les personnes désirant un exemplaire papier du BO ont souscrit un abonnement de 60 €.

Le responsable des règlements a signalé que la nouvelle version sera disponible sur le site et que ceux qui voudraient le recevoir en fassent la demande.

En réponse aux demandes faites à la cellule communication, les résultats et les classements loisirs sont publiés régulièrement.

On remarque que le site a été régulièrement consulté (près de 100000 pages consultées, avec une moyenne de plus ou moins 200 pages par jour).

Utilité du match réserve

Après une réunion avec les clubs et certaines personnes de références, l'AIF a supprimé le projet lors de l'AG.

Fusion des Commissions judiciaires

Après un tour de table sur les problèmes rencontrés par les commissions judiciaires pendant la saison écoulée, il a été proposé une réorganisation de celles-ci. Vu le peu de candidat bénévole, il a été proposé de remplacer ces commissions par une commission de première instance ayant les compétences de la discipline et de la réclamation, avec un président et 7 membres mais pouvant se réunir à 3. Le président pourrait déléguer s'il était absent. Cette proposition est soumise au vote de l'AG.

La fiscalité

Pourquoi se constituer en a.s.b.l. ?

L'a.s.b.l. se démarque de l'association de fait qui elle ne dispose pas de la personnalité juridique et dont les membres peuvent engager leur responsabilité personnelle et leur patrimoine propre. L'a.s.b.l. dispose d'une personnalité juridique propre indépendante de celle de ses membres.

La personnalité juridique signifie que l'a.s.b.l. est titulaire de droits et d'obligations. Les membres disposent d'une responsabilité limitée et n'engagent, en principe, pas leur patrimoine propre pour les engagements de l'a.s.b.l. qui est une structure juridique autonome qui a son propre patrimoine, ses propres engagements et responsabilités.

L'association est responsable des fautes imputables à ses préposés ou aux organes par lesquels s'exerce sa volonté.

En d'autres termes, lorsque des membres du conseil d'administration ou de l'assemblée générale agissent au nom de l'association, ils n'engagent pas leur responsabilité personnelle. C'est l'association qui est engagée. Cela signifie que leur responsabilité personnelle et donc leur patrimoine propre ne peuvent être poursuivis pour des actes accomplis par l'a.s.b.l.

Rapport d'Activité de la Cellule Formation

Formation des joueurs

Cette saison, la cellule a organisé 18 jours de stage pour les sélections féminines F96/97 et F98/99. De plus elle a organisé deux journées de détection pour les F98/99. Vu la modification de l'organisation des inter-provinces (une année de naissance pour chaque inter-province), l'effort a été surtout orienté vers la détection des filles nées en 1997 et 1998. Les sélections F96, F97 et F98 ont participé aux inter-provinces en se classant chaque fois dans les 2 premières places. La sélection F96/97 a participé au championnat de 2^{ème} provincial et a enregistré 3 victoires. Il faut noter la bonne collaboration avec les clubs, de plus en plus nombreux, qui fournissent des jeunes pour ces sélections. Nos deux sélections ont également participé au Tournoi International de Thimister.

En ce qui concerne les garçons, nous avons poursuivi notre collaboration avec la cellule détection de l'AIF ; en organisant 4 séances de détection suivies d'un inter-province. Lors de ces compétitions, notre sélection se classait chaque fois dans les 2 premières places. Malheureusement, nous avons dû déclarer une fois forfait par manque de participants. Ce travail de détection année par année est intéressant au niveau féminin mais il est à revoir par l'AIF en ce qui concerne les garçons.

Le nombre de jeunes issus de notre province repris dans les sélections AIF est en augmentation. Ces jeunes proviennent maintenant de plusieurs clubs formateurs. Ces clubs doivent être remerciés pour le travail qu'ils ont accompli. La collaboration entre les entraîneurs provinciaux et le cadre fédéral a permis une détection plus juste évitant le copinage du temps jadis. Mais il reste encore des efforts à faire dans la communication au sein des clubs en ce qui concerne les sélections.

Un inter-province a été organisé à La Calamine par ce club et la RVV. Cette organisation a été unanimement appréciée par les participants. Merci à tous les bénévoles qui ont travaillé ce jour-là.

Championnat des jeunes

La cellule, en collaboration avec la cellule compétition, a poursuivi son travail dans l'organisation des championnats de jeunes (jeux adaptés, forme 2-0, 2-1, 2-2 en pupilles, forme 4-0, 4-1, 4-4 en minimes, catégorie « Ligue Junior ») en organisant une réunion avec les clubs de jeunes, en réalisant le Cahier de l'Entraîneur et en organisant un tournoi d'évaluation à Stavelot pour aider les clubs à choisir au mieux la catégorie où doivent évoluer leurs jeunes. Ce tournoi a connu un grand succès avec plus de 180 enfants. Malheureusement, il reste certains clubs qui sont réfractaires à l'organisation de ce championnat et qui n'ont rien compris à l'apprentissage du volley chez les enfants.

Formations des entraîneurs

La cellule a organisé la formation animateur, en collaboration avec les clubs de Thimister et Waremme, réservé aux entraîneurs de jeunes. Cette formation a connu un certain succès avec une trentaine de participants. La cellule a également assuré le suivi administratif et logistique, dans le cadre de la formation continue, pour les formations de Malmedy et de Waremme.

Les entraîneurs provinciaux ont également accueilli et évalué, au cours des activités provinciales, quelques candidats-initiateurs en vue de l'obtention de leurs diplômes.

Formations des arbitres

En octobre, un cours d'arbitrage a accueilli une douzaine de candidats arbitres. Après cette formation, 36 parrainages ont été organisés permettant à ces arbitres d'être opérationnels lors du second tour.

La cellule a également organisé un cinquantaine de visionnements soit pour des arbitres désirant progresser dans la hiérarchie soit pour recadrer des arbitres rencontrant des difficultés lors de leurs prestations.

Le président et le vice-président de la cellule remercient les clubs (location de salle), les formateurs et les entraîneurs provinciaux qui l'ont aidé dans sa tâche.

Rapport d'Activité de la cellule Compétition

La Cellule Compétition composée de 5 membres s'est réunie 5 fois pendant la saison.

Elle a organisé pour la compétition des adultes environ 1850 rencontres de championnat (37 forfaits dont 14 pour équipe non en ordre de documents), 104 rencontres de Coupe Marcel Bodart, pour les loisirs 242 rencontres en championnat et 35 en Coupe, et en jeunes 643 rencontres (62 forfaits).

Du point de vue de l'arbitrage et comme convenu lors des réunions de CA, les rencontres entre clubs n'ayant pas d'arbitre mis à la disposition de la Cellule n'ont pas été arbitrées par un arbitre officiel (soit 39 rencontres), beaucoup plus avant le mois de novembre vu les 12 inscriptions d'arbitres au cours (voir Formation).

Les parrains ont été désignés par la Cellule.

Nous avons assuré l'arbitrage des rencontres d'adultes en nationales (second en N2 Dames et N3 Messieurs où on dénombre seulement 3 absences dues à des imprévus de dernière minute), en province (40 rencontres n'ont pas eu d'arbitres pour des raisons diverses : oubli, maladie ou accident de dernière minute, oubli de désignateur lors de déconvocation d'arbitre), en jeunes (tous les tournois ont été arbitrés par des arbitres officiels ; malheureusement vu la pénurie d'arbitre, les rencontres des cadet(te)s n'ont pas eu d'arbitres, en loisirs (quelques rencontres seulement). Sans oublier les rencontres de beach (championnat organisé par la cellule (T. Malherbe).

Toutes les feuilles de match ont été corrigées et cela a entraîné quelques forfaits (voir plus haut).

Le comité Provincial remercie tous les dirigeants, les joueurs et joueuses, les entraîneurs, les sympathisants ainsi que les arbitres pour tout ce qu'ils ont apporté à notre sport.

CHRISTINE BOLKAERTS

Rapporteur

15 mai 2011

Propositions de modification du Règlement provincial

Assemblée générale du 11 juin 2011.

Remplacer le texte existant par ce qui suit :

Les Commissions judiciaires

Article 1600.

Les commissions judiciaires sont :

- 1°. La Commission judiciaire de première instance.
- 2°. La Commission judiciaire d'Appel.
- 3°. La Commission A.I.F. de cassation.

Article 1610 Généralités.

La commission judiciaire de première instance est composée d'un président, d'un secrétaire et de sept membres.

Le président a la possibilité de déléguer ses pouvoirs à un membre de sa commission.

Le président, nommé par l'Assemblée Générale, compose, pour le 31 juillet au plus tard, sa commission qui sera ratifiée par le Conseil d'Administration.

Au cas où la nomination d'un membre aurait lieu pendant la saison sportive, elle sera considérée comme approuvée un mois après sa parution au B.O., si aucune remarque écrite, jugée recevable et fondée par le C.A., ne lui est parvenue dans ce délai.

Dans une commission judiciaire, ne peut siéger plus d'un membre d'un même club.

Un administrateur ne peut siéger dans une commission judiciaire, sauf dans les deux exceptions ci-après

Exceptions : à la demande du président de la dite commission et sans droit de vote ou voix délibérative :

- 1° Le responsable provincial des statuts et règlements peut fournir des éclaircissements sur le règlement
- 2° Le représentant R.V.V. ou un membre du Comité Directeur du R.V.V., pour servir d'interprète, en cas de difficultés linguistiques .

Un membre d'une commission judiciaire ne peut siéger dans une affaire qui intéresse, directement ou indirectement, sa personne, un membre de sa famille, de son club, son club ou un organe quelconque de la fédération dont il fait partie, ou une personne ayant une fonction dans son club mais affilié dans un autre club.

Une personne ne peut faire partie de plus d'une commission judiciaire provinciale

Une commission judiciaire ne pourra siéger s'il n'y a pas au moins trois de ses membres présents.

Le jour de l'A.G. statutaire, les commissions sont automatiquement dissoutes.

Toutefois, si une commission judiciaire est saisie d'une affaire, elle sera compétente jusqu'à la formation de la nouvelle commission judiciaire au plus tard le 31 juillet.

Si une commission judiciaire ne fonctionne pas dans les délais impartis, le C.A. peut renvoyer l'affaire devant une commission judiciaire de même niveau, d'une autre province francophone.

En cas de non respect d'une décision judiciaire, l'affaire est renvoyée devant la dernière juridiction qui a statué.

Le club qui ne respecte pas sciemment une décision judiciaire est sanctionné comme prescrit à l'article 1640 B.

Article 1615 : Procédure référé

En cas d'extrême urgence, le Président provincial peut ordonner la « procédure référé ». Dans ce cas, il charge le Président de la commission judiciaire concernée de prendre une décision rapide pour laquelle il fixe le délai.

La décision d'appliquer la procédure référé est laissée à la discrétion du Président provincial. Les décisions des commissions judiciaires concernées sont communiquées, à toutes les parties intéressées, à l'issue de la séance.

Article 1616.

Les décisions des commissions judiciaires ne sont publiées dans le B.O. que lorsque les affaires sont définitivement clôturées, c'est-à-dire, lorsque tous les recours possibles sont épuisés.

1. La commission judiciaire de première instance.**Article 1620 : Composition**

La commission judiciaire de première instance est composée selon les modalités reprises à l'article 1610 (généralités).

Article 1625 : Compétences.

La commission judiciaire de première instance est compétente pour connaître les litiges concernant l'administration de la province, les compétitions organisées par celle-ci, l'arbitrage de celles-ci y compris les rapports d'arbitrage et les disqualifications mentionnées sur la feuille de match. De plus, elle est habilitée à se prononcer sur les irrégularités constatées sur les feuilles d'arbitrage, sur les remarques faites par l'arbitre et sur les réserves émises par le capitaine sur les feuilles d'arbitrage lorsque les dites - feuilles lui sont transmises par le C.A. La commission judiciaire de première instance juge également les plaintes émanant de joueurs, arbitres, dirigeants, clubs ou cellules de la province.

La commission judiciaire de première instance peut prononcer des sanctions contre les joueurs, les dirigeants, les spectateurs affiliés à l'A.I.F.- F.R.B.V.B., les clubs et les arbitres.

Article 1630 : Procédure :

Dans les 5 jours de la réception d'une plainte ou d'un rapport d'arbitrage, le secrétaire provincial transmet un exemplaire à la commission judiciaire de première instance, un exemplaire à la cellule compétition, le troisième exemplaire est destiné aux archives provinciales.

La commission judiciaire de première instance instruit la plainte ou le rapport d'arbitrage et en fixe l'examen dans les 15 jours. En cas d'impossibilité de le faire, la commission judiciaire de première instance doit communiquer par écrit, au secrétaire provincial, le motif pour lequel le délai ne sera pas respecté. La commission judiciaire de première instance signale à la personne, au club ou à la cellule incriminés, en même temps que la convocation, le ou les chefs d'accusation.

La personne, le club ou la cellule contre qui la plainte ou le rapport d'arbitrage est déposé sont convoqués en temps utile et peuvent faire valoir leurs moyens de défense.

Les débats sont contradictoires entre les parties qui comparaissent. Les parties doivent pouvoir prendre connaissance de toutes les pièces du dossier. Lors de sa comparution, toute personne à charge de laquelle une plainte ou un rapport d'arbitrage est déposé, est tenue de se présenter munie de sa licence A.I.F. accompagnée de la fiche de validation en cours. En cas d'oubli, la commission judiciaire de première instance statuera valablement mais une amende de 8 UT est appliquée. La commission judiciaire de première instance peut ordonner toutes mesures d'instruction utiles. Les clubs et les cellules sont représentés par le président et/ou le secrétaire, ou par un ou plusieurs membres munis d'une

procuration signée par le président ou le secrétaire et de sa (leur) licence A.I.F. accompagnée (s) de la (des) fiche (s) de validation en cours.

Un membre cité devant une commission judiciaire peut se faire assister ou représenter par une tierce personne affiliée à l'A.I.F., à condition, en cas de représentation, de donner procuration écrite à cette tierce personne. Cette tierce personne devra se présenter à la commission judiciaire de première instance munie de sa licence A.I.F. accompagnée de la fiche de validation en cours.

Un avocat ou le représentant légal d'un mineur d'âge peut également assister un membre cité devant une commission judiciaire.

Dans les 7 jours qui suivent les décisions de la commission judiciaire de première instance celles-ci doivent être portées à la connaissance de :

- l'incriminé et le secrétaire du club auquel il appartient et, le cas échéant, le
- secrétaire du club pour lequel il officiait.
- le secrétariat de l'A.I.F.
- le secrétariat provincial
- la trésorerie provinciale
- la cellule compétition
- le responsable des statuts et règlements
- le R.V.V. dans le cas où la personne ou le club jugé fait partie du R.V.V.

Ces décisions sont motivées. Elles sont envoyées à l'arbitre, à l'incriminé et aux secrétaires des clubs concernés.

Chaque commission judiciaire peut ordonner d'office toute mesure d'instruction utile. Les parties en cause peuvent faire valoir leurs moyens de défense et citer leurs témoins. Dans ce cas, il leur incombe de veiller à ce que ces derniers soient présents à l'audience. La charge de la preuve des faits visés incombe au plaignant. Les débats sont toujours contradictoires et publics, le président se réservant le droit d'exclure toute personne qui viendrait les perturber.

Article 1635 Recevabilité :

Pour être recevable, une plainte ou un rapport d'arbitrage doit :

- indiquer les faits sur lesquels la demande est fondée
- mentionner clairement à quoi elle tend :
- annulation d'un résultat
- annulation d'une décision
- prise de mesures disciplinaires
- être signée par le plaignant. Si la plainte émane d'un club ou d'une cellule, elle doit porter la signature du président de cette cellule. Dans le cas d'une plainte d'un club, celle-ci doit porter le n° matricule du club et la signature de son président.
- être rédigée en 4 exemplaires, et envoyée par recommandé au secrétaire provincial.
- être déposée dans un bureau de poste au plus tard le dixième jour après la survenance des faits visés, la date de récépissé du recommandé faisant foi. Lorsque les faits ne se sont pas produits en présence du plaignant, le délai de 10 jours ne commence à courir qu'à partir du moment où le plaignant a eu connaissance des faits, à charge pour lui d'en fournir la preuve.

Article 1640 : Sanctions

A. Les mesures disciplinaires contre les personnes sont prononcées selon les normes suivantes :

I. FAUTES D'UN AFFILIÉ ENVERS UN ARBITRE OU UN OFFICIEL

1. Voies de fait (coups ayant des blessures comme conséquences)

suspension d'une durée illimitée

2. tout contact direct avec l'arbitre n'ayant pas entraîné de blessures comme conséquences (bousculade, poussée,...)

suspension de 3 mois à 5 ans

3. tout contact volontaire indirect avec l'arbitre ayant des blessures comme conséquences

suspension de 6 rencontres à 3 ans

4. tout contact volontaire indirect n'ayant pas de blessures comme conséquences

suspension de 6 rencontres à 3 ans

5. menace de coups(gestes ou paroles)

suspension de 5 rencontres à un championnat

6. accusation formelle de partialité, réflexion(s) mettant en doute l'impartialité ou l'honnêteté de l'arbitre

suspension de 4 rencontres à 6 mois

7. injures, insultes, grossièretés

suspension de 3 rencontres à 3 mois

8. remarques désobligeantes attitudes et gestes déplacés

suspension de 2 à 4 rencontres

9. critique d'arbitrage et rouspétances

suspension de 1 à 3 rencontres

10. exclamation (s) et geste (s) de dépit

suspension de 1 à 3 rencontres

II. FAUTES D'UN JOUEUR ENVERS D'AUTRES JOUEURS

* De son équipe

11. voies de fait (coups)

suspension de 2 rencontres à 6 mois

12. voies de fait avec circonstances atténuantes

suspension de 1 rencontre à 3 mois

13. injures, grossièretés et insultes

de 1 avertissement à 2 rencontres de suspension

14. remarques désobligeantes, attitudes et gestes déplacés

de 1 avertissement à 2 rencontres de suspension

* De l'équipe adverse

Les sanctions des points 11, 12, 13, 14 sont doublées.

Remarques

a) Le sursis peut être accordé pour tout ou partie de la sanction prononcée. La Commission saisie fixe la durée du sursis sans pouvoir excéder 5 ans.

En cas de récidive dans le délai du sursis, la commission saisie des nouveaux faits statuera d'abord sur la révocation du sursis par décision motivée.

En cas de révocation, la sanction pour laquelle le sursis avait été accordé est appliquée sans préjudice de la décision à intervenir sur les nouveaux faits.

b) En cas de récidive (sans peine avec sursis préalable), les sanctions immédiatement supérieures sont appliquées.

c) Si le joueur ou l'affilié condamné est également capitaine, coach ou dirigeant, la sanction peut être aggravée.

Si le joueur ou l'affilié condamné est également arbitre, la sanction doit être aggravée.

d) La liste précédente n'est pas limitative. Les fautes qui n'y sont pas prévues sont sanctionnées selon leur gravité par la commission judiciaire compétente.

e) Un affilié à un club exerçant les fonctions de coach pour un autre club est condamné comme s'il était membre de cet autre club; les amendes éventuelles sont donc supportées par cet autre club.

B. Les mesures disciplinaires contre les clubs sont :

1. l'avertissement
2. le blâme
3. l'amende
4. l'obligation de faire des recommandations à ses membres ou ses spectateurs
5. l'obligation de jouer une ou plusieurs rencontres à bureaux fermés, c'est-à-dire qu'aucun spectateur payant ou non, ne peut être admis dans la salle à l'exception de trois délégués officiels des clubs respectifs.
6. le forfait pour une ou plusieurs équipes
7. l'exclusion d'une équipe du championnat

N.B. : cette énumération n'est pas limitative.

Article 1650 : Appel des décisions

Lorsque des personnes, clubs ou organes de l'A.I.F/F.R.B.V.B. jugés par la commission judiciaire de première instance, ne sont pas d'accord avec le jugement prononcé, il leur est possible d'aller en appel en respectant les modalités reprises à l'art. 1800

Article 1660. Retrait d'une plainte.

Dans les 10 jours de son dépôt, une plainte peut être retirée, en respectant les mêmes formes que pour son dépôt, à savoir :

- indiquer clairement le fait du retrait (aucune motivation ne doit cependant être nécessairement indiquée).
- porter les mêmes signatures que celles figurant sur la réclamation.
- être rédigé en 5 exemplaires et envoyé par recommandé au secrétaire provincial.

Dans ce cas, l'examen de la plainte par la commission judiciaire de première instance est abandonné.

2. La commission judiciaire d'appel.***Article 1800. Composition.***

La commission judiciaire d'appel est composée selon les modalités reprises à l'article 1610 (généralités).

Article 1805. Recevabilité de l'appel.

Un appel n'est recevable que :

- s'il est introduit dans les 14 jours (dans les 7 jours pour la procédure en référé) suivants l'envoi des décisions de la commission judiciaire de première instance.
- s'il est rédigé en 5 exemplaires
- s'il est motivé et signé par l'appelant. Dans le cas où l'appelant est un club, l'appel devra porter les signatures du président et du secrétaire.
- s'il est envoyé par recommandé au secrétariat provincial.

Article 1810 : Procédure

La procédure est la même que pour la commission judiciaire de première instance, sauf en ce qui concerne les points suivants :

- le cinquième exemplaire de l'appel est envoyé au secrétaire de la commission judiciaire de première instance qui a prononcé la décision attaquée.
- la décision de la commission judiciaire d'appel. est envoyée également au secrétaire de la commission judiciaire de première instance
- la décision est également envoyée au R.V.V. lorsqu'elle concerne une personne ou
- un club faisant partie du R.V.V.

Article 1820 : Suspension de la peine

Un appel conforme à l'article 1800 suspend l'exécution de la décision attaquée sauf en cas de voies de faits ou de coups prouvés.

Article 1830 : Retrait de l'appel

Dans les 10 jours de son introduction, un appel peut être retiré, en respectant les mêmes formes que pour son introduction, à savoir :

- indiquer clairement le fait du retrait (aucune motivation ne doit cependant être nécessairement indiquée)
- porter les mêmes signatures que celles figurant sur l'appel
- être rédigé en 5 exemplaires, et envoyé par recommandé au secrétaire provincial.

Dans ce cas, l'examen de l'appel par la commission judiciaire d'appel est abandonné.

Article 1815.

Plainte téméraire ou vexatoire.

Toute personne (joueur, arbitre, dirigeant,...) ou tout club ou cellule de la province qui introduit une plainte qui, bien que recevable, s'avère être téméraire ou vexatoire, se voit appliquer l'amende prévue à l'article 6030.

3.Commission A.I.F. de Cassation

Article 1850 : Procédure

La procédure de cassation est du ressort de la Commission A.I.F. de Cassation (articles 3910 à 3927 du règlement A.I.F.)

Article 5150 : Indemnité d'arbitrage – Frais de déplacement

Proposition de modification de l'article 5150 introduite par le club de MALMEDY.

Texte actuel**Article 5150 : Indemnité d'arbitrage – Frais de déplacement**

Les indemnités des arbitres sont liées à celles de l'A.I.F. suivant les normes ci-après :

Pour la saison 2010-2011

Grades Rencontre principale

Fédéral (8/10) 24,80 Euros

Autres grades (7/10) 21,70 Euros

2ème arbitre en nationales ou provinciales (7/10) 21,70 Euros

Rencontres de jeunes (3/10) 9,30 Euros

Rencontres de loisirs (5/10) 15,50 Euros

Rencontres de jeunes arbitrées par un jeune 5,00 Euros

A partir de la saison 2011-2012 :

Grades Rencontre principale

Tous grades (8/10) 24,80 Euros

2ème arbitre en nationales ou provinciales (8/10) 24,80 Euros

Rencontres de jeunes (3/10) 9,30 Euros

Rencontres de loisirs (5/10) 15,50 Euros

Rencontres de jeunes arbitrées par un jeune 5,00 Euros

Les frais de déplacement sont calculés conformément à l'article 1180.

Proposition**Article 5150 : Indemnité d'arbitrage – Frais de déplacement****A partir de la saison 2011-2012 :**

Grades Rencontre principale

Tous grades 25 Euros

2ème arbitre provinciales 25 Euros

Rencontres de jeunes 10 Euros

Rencontres de loisirs 16 Euros

Rencontres de jeunes arbitrées par un jeune 5 Euros

Les frais de déplacement sont calculés conformément à l'article 1180.

Motivation

Suppression de la ligne : Les indemnités des arbitres sont liées à celles de l'A.I.F. suivant les normes ci-après :

Les clubs ayant des équipes en provinciale ne doivent pas subir des augmentations décidées à un autre niveau que le niveau provincial. Les clubs doivent pouvoir décider des indemnités d'arbitrage car ces augmentations imposées modifient les budgets des clubs. De plus lors de l'AG 2009, il avait été convenu une augmentation échelonnée sur 2 ans ; les décisions de l'AIF (augmentation de 31€ à 37€ pour les 1^{ER} et 2ème arbitre en AIF) vont rompre cet accord avec une augmentation plus forte pour la saison 2011-2012.

Suppression de : Pour la saison 2010-2011 ainsi que des parenthèses avec le pourcentage liés à l'indemnité d'arbitrage.

Toilettage vu la suppression de la 1ère ligne

Arrondir les indemnités à l'unité supérieure

Faciliter le calcul

Article 5050. Arbitres. Catégories.

Proposition de modification introduite par le club Saint-Louis Waremmes.

Texte actuel :

Arbitre de cadre :

C'est un arbitre qui se consacre exclusivement à l'arbitrage ou lui accorde la priorité, et ce, tous les jours de la semaine et les dimanches.

Arbitre de complément :

C'est un arbitre qui a d'autres activités sportives prioritaires soit de joueur, soit de coach, soit d'entraîneur et qui se trouve dans l'impossibilité d'arbitrer les vendredis, les samedis et les dimanches. Toutefois, il doit être libre un des 3 jours de la compétition provinciale. Les matches arbitrés le mercredi (ou en semaine) sont également pris en compte.

Un arbitre ayant arbitré un minimum de 10 rencontres à la date du 31 décembre est incorporé à cette catégorie (pour la saison sportive en cours).

Un arbitre de complément ayant arbitré plus de 20 rencontres à la date du 31 décembre est incorporé à la catégorie d'arbitre de cadre pour la saison sportive en cours.

Proposition de modification :

Arbitre de complément :

.....

Un arbitre ayant répondu au minimum à 10 convocations sur 11 (3 rencontres de parrainage y compris) est incorporé à cette catégorie pour la saison sportive en cours.

.....

TRESORERIE

Rappel des n° de compte

BE31 7320 0742 0955 Bic CREGBEBB	Inscription championnat - Inscription coupe - Imprimés - Abonnement B.O.
BE20 7320 0742 1056 Bic CREGBEBB	Provision arbitrage
BE61 7765 9288 5117 Bic GKCCBEBB	Provision amendes - Amendes championnat & administratives publiées au B.O.
BE09 7320 0742 1157 Bic CREGBEBB	Loisirs

Coupe Bodart

Saison 2010 - 2011

1/4 Finale	Hommes	28,75 euros	Dames		
573	Embourg-Tilff	28,75 €	5056	Aubel	28,75 €
637	Sporta EK	28,75 €	5086	Gd Rechain	28,75 €
1643	Thimister-Herve	28,75 €	5103	Oreye	28,75 €
1789	Soumagne	28,75 €	5116	Vollamac	28,75 €

A payer sur le compte 732-0074210-56 au plus tard pour le

23 juin 2011

BILAN Saison 2010/2011 - BUDGET Saison 2010/2011

RECETTES

DEPENSES

		Bilan 10-11		Budget 10/11	Bilan 10-11		Budget 10/11
Présidence-Secrétariat-Trésorerie	* Intérêts bancaires		13553,70	768,85	Présidence-Secrétariat-Trésorerie		13430,00
	* Licences			3185,00	* Présidence		449,23
	* Licences Loisirs			1039,68	* Secrétariat		545,43
	* Imprimés			5010,31	* Trésorerie		244,14
	* Amendes administratives			3349,86	* Frais financiers		129,05
					* Représentation A.I.F.		1063,44
Règlement					* Comité provincial		4467,57
					* Imprimés		4004,20
					* Ordinateur		145,26
					* Relations publiques		858,00
							150
							100,00
Cellule Compétition	* Amendes championnat		16.309,48	2759,62	Règlement		100,00
	* Amendes Loisirs			684,17	* Commission		18,76
	* Amendes coupe			42,60	Cellule Compétition		5230,00
	* Amendes clubs arb			4564,00	* Sénior		199,40
	* Amendes arbitres			76,80	* Loisirs		153,70
	* Amendes jeunes			823,40	* Coupe Marcel Bodart		607,84
	* Inscription championnat			3900,84	* jeunes		429,25
	* Inscription coupe			606,00	* Arbitrage jeunes		727,89
	* Inscription loisirs			145,35	* crédit clubs		252,00
	* Inscription coupe Lois			40,00	* Beach		98,50
	* Inscription jeunes			979,20	* Arbitrage		6,64
Cellule Compétition	* Licences jeunes			1387,50	* Réunion Cellule		1.173,51
	* Organisation Coupe			300,00			1200

[illegible]

Bulletin Officiel du Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-Ball asbl

Situation au 31/03/2011

66.506,10

Arbitrage

22328,04

66506,10

Détail des comptes :

Cpte à vue VB
Cpt à vue Am
Cpt vue lois
Cpt épgne CP
Cpt épgne jud
Cpt épgne lois
Cpt vue Arb
Cpt épgne Arb

	110,20
	1.747,62
	90,06
	25.663,48
	1.422,65
	15.144,05
	774,15
	21.553,89
	66.506,10

Comparaison Budget/Bilan 2010-2011

RECETTES

	Budget 2010-11	Bilan 2010-11	Ecart	%
Présidence-Secrétariat-Trésor	13.700	13.353,70	346,30	97,47%
* Intérêts bancaires	650	768,85	-118,85	118,28%
* Licences	3500	3185,00	315,00	91,00%
* Licences Loisirs	1300	1039,68	260,32	79,98%
* Imprimés	5750	5010,31	739,69	87,14%
* Amendes administratives	2500	3349,86	-849,86	133,99%

DEPENSES

	Budget 2010-11	Bilan 2010-11	Ecart	%
Présidence-Secrétariat-Trésorer	13.430	11.906,32	1.523,68	88,65%
* Présidence	500	449,23	50,77	89,85%
* Secrétariat	750	545,43	204,57	72,72%
* Trésorerie	500	244,14	255,86	48,83%
* Frais financiers	130	129,05	0,95	99,27%
* Représentation A.I.F.	1700	1063,44	636,56	62,56%
* Comité provincial	4500	4467,57	32,43	99,28%
* Imprimés	5000	4004,20	995,80	80,08%
* Ordinateur	200	145,26	54,74	72,63%
* Relations publiques	150	858,00	-708,00	572,00%

Règlement

Cellule Communication	4.500	120,00	4.380,00	2,67%
* Abonnement B.O.	4.500	120,00	4.380,00	2,67%

5.916

	Budget 2010-11	Bilan 2010-11	Ecart	%
--	-------------------	------------------	-------	---

Cellule Formation

85.000

Cellule Compétition	15.760	16.309,48	-549,48	103,49%
* Amendes championnat	2.500	2759,62	-259,62	110,38%
* Amendes Loisirs	600	684,17	-84,17	114,03%
* Amendes coupe	200	42,60	157,40	21,30%
* Amendes clubs arb	4500	4564,00	-64,00	101,42%
* Amendes arbitres	100	76,80	23,20	76,80%

Saison 2010-2011

Règlement	100	18,76	81,24	18,76%
* Commission	100	18,76	81,24	18,76%

Cellule Communication	3.600	1.038,17	2.561,83	28,84%
* Commission	100	75,00	25,00	75,00%
* B.O.	3000	744,38	2.255,62	24,81%
* Site internet	500	218,79	281,21	43,76%

	Budget 2010-11	Bilan 2010-11	Ecart	%
--	-------------------	------------------	-------	---

Cellule Formation	11.600	8.285,08	3.314,92	71,42%
--------------------------	---------------	-----------------	-----------------	---------------

* Cellule	1.200	110,00	1.090,00	9,17%
* Entraîneurs	3.100	2797,27	302,73	90,23%
* Matériel	500			
* Championnat	400	211,67	188,33	52,92%
* Arbitrage	100	129,97	-29,97	129,97%
* Visionnement	700	814,13	-114,13	116,30%
* Interprovinces	1.500	2291,79	-791,79	152,79%
* Location salle	3.000	1918,25	1.081,75	63,94%
* Formateur	100		100,00	0,00%
* Coin de l'entraîneur		12,00	-12,00	#DIV/0!
* Clinic	500		500,00	0,00%
* Production mat.pédagog	500		500,00	0,00%

Cellule Compétition	5.230	3.648,73	1.581,27	69,77%
----------------------------	--------------	-----------------	-----------------	---------------

* Sénior	700	199,40	500,60	28,49%
* Loisirs	200	153,70	46,30	76,85%
* Coupe Marcel Bodart	700	607,84	92,16	86,83%
* jeunes	530	429,25	100,75	80,99%
* Arbitrage jeunes	1400	727,89	672,11	51,99%

N° 10 du 23 mai 2011

* Amendes jeunes	500	823,40	-323,40	164,68%
* Inscription championnat	4000	3900,84	99,16	97,52%
* Inscription coupe	650	606,00	44,00	93,23%
* Inscription loisirs	150	145,35	4,65	96,90%
* Inscription coupe Lois	60	40,00	20,00	66,67%
* Inscription jeunes	1000	979,20	20,80	97,92%
* Licences jeunes	1200	1387,50	-187,50	115,63%
* Organisation Coupe	300	300,00	0,00	100,00%

42146
130000
130000

TOTAL	33.960	29.783,18	4.176,82
--------------	---------------	------------------	-----------------

* crédit clubs	300	252,00	48,00	84,00%
* Beach	100	98,50	1,50	98,50%
* Arbitrage	100	6,64	93,36	6,64%
* Réunion Cellule	1200	1.173,51	26,49	97,79%

TOTAL	33.960	24.897,06	9.062,94
--------------	---------------	------------------	-----------------

Budget 2011-2012

RECETTES

DEPENSES

Budget
11-12

Budget
11-12

Présidence-Secrétariat-Trésorerie		13750,00
* Intérêts bancaires		750
* Licences		3400
* Licences Loisirs		1100
* Imprimés		5000
* Amendes administratives		3500

Présidence-Secrétariat-Trésorerie	12950,00
* Présidence	500
* Secrétariat	700
* Trésorerie	500
* Frais financiers	130
* Représentation A.I.F.	1620
* Comité provincial	4600
* Imprimés	4500
* Ordinateur	200
* Relations publiques	150
* Règlement	50

Bulletin Officiel du Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-Ball asbl

Cellule Compétition		15.760,00		Cellule Compétition	5230,00
* Amendes championnat			2500	* Sénior	700
* Amendes Loisirs			600	* Loisirs	200
* Amendes coupe			200	* Coupe Marcel Bodart	700
* Amendes clubs arb			4500	* jeunes	530
* Amendes arbitres			100	* Arbitrage jeunes	1400
* Amendes jeunes			500	* crédit clubs	300
* Inscription championnat			4000	* Beach	100
* Inscription coupe			650	* Arbitrage	100
* Inscription loisirs			150	* Réunion Cellule	1200
* Inscription coupe Lois			60		
* Inscription jeunes			1000		
* Licences jeunes			1200		
* Organisation Coupe			300		

Budget 11-12

[illegible]

LE COMPETITION

Cartes

CARTES JAUNES ET ROUGES

JOUEUR/SE	LIC.	CLUB	DATE	RENC	JAUNE	ROUGE
THOMAS V	110628	JUPRELLE	9-avr	3132	X	
MASSART J	110570	MARCHIN	9-avr	1061	X	
CORDA T	107241	BAELEN	15-avr	2087	X	
TROST M	100132	LOMMERS	16-avr	2085	X	
NIZET L	104298	SERAING	30-avr	2144	X	

Amendes

LISTE D'AMENDES ET FRAIS ADMINISTRATIFS						arrêtée au 20 mai 2011	
Mat.Lg	Club	Réf.Am	N°match	Infractions		U.T.	
0232	Sart Tilman	457	2324	M18 (rés. n° 14), M20 (délég. Rés.)		2	
0573	Embourg Tilff	458	1585	Adm3 (dem tardive chgt 136		8	
		459	2555	M11 (délég. Pas du club)		2	
		460	1061	M20 (cap. Rés.)		1	
		461	3886	M11 (rés.), M11		4	
		462	2585	M11 (délég. Pas du club)		2	
		463	1085	Rés7 (ccht 21/04)		16	
		464	1585	Rés6 (ccht 21/04), M20 (délég. Rés.)		9	
		465	2654	M1 (15), M16 (15)		2	
0637	Sporta EK	466	1088	M2		2	
0670	Renaissance	467	1121	M11 (rés.), M11		4	
		468	3773	M18 (délég. Rés.), M2		3	
0704	Flémalle	469	2821	M23, M11 (délég. Pas du club)		6	
		470	2328	M1(1), M16 (1)		2	
0831	Spa FVC	471	2062	F2 (rés.)		2	
		472	4627	M18 (délég. Rés.)		1	
		473	3060	Article 16.2 forfait		8	
				Déplacement arbitre		6,36€	
				Indemnité arbitre		21,7€	
0836	A Welkenraedt	474	3629	F2, F2 (rés.)		4	
		475	4589	M2		2	
		476	3523	F2 (rés.), F2		4	
0973	Hermalle	477	3772	M11 (rés.)		2	
1044	Loncin	478	2826	F7 (rés.)		8	
		479	4822	M18 (cap. Rés.), M18 (cap.)		2	
		480	3777	F2, F2 (rés.)		4	
		481	2785	M20 (cap. Rés.)		1	
		482	3735	F2 (rés.), F2		4	
1069	Malmedy	483	3555	M1 (n° 12), M16 (n° 12)		2	
		484	4787	M18 (21), M1 (21)		2	
1089	St Vith	485	2131	M20 (cap. Rés.)		1	
1296	Calaminia II	486	2132	M11 (rés.), M11		4	
1319	Marchin	487	1024	M18 (rés. n° 16)		1	
1348	Tihange	488	4981	Rés1		4	
		489	3239	M21		2	
1557	Mortroux	490	2327	F3 (rés.) (100064 pour 113438)		8	
1577	Esneux	491	4976	M20 (délég. Rés.), M20 (délég.)		2	
		492	3926	M11, M11 (rés.) (déjà délégué pour autre terrain)		4	
		493	4982	F11, F11 (rés.)		40	
				Indemnité arbitre		21,7€	
		494	3885	M21		2	
		495	4935	F12 (rés.), F12		20	
		496	3141	M16 (14)		1	
1643	Thimister	497	4822	M18 (cap. Rés.), M11 (rés.), M13 (rés.)		7	
		498	TF	Rés6 (ccht 11/05)		8	
1756	Baelen	499	3547	Rés6 (ccht du 31/03)		8	
		500	3625	Rés7 (reçu le 7/04), Adm3 (non affranchi)		24	
		501	3564	F7 (rés.)		8	
1789	Micheroux Soumagne	502	4825	M10		1	
		503	2763	F7 (rés)		8	

2025	Juprelle	504	3065	M18 (n° 21)	1
		505	3712	Rés6 (ccht du 14/04), M11 (rés.), M13 (rés.)	14
2066	Seraing VBC	506	3278	F2, F2 (rés.)	8
		507	4829	M2, M11 (rés.), M13 (rés.)	8
		508	1632	Rés7 (ccht 15/04)	16
		509	3932	Rés6 (ccht 15/04), M11 (délég; s/2 terrains)	10
		510	1132	Rés6 (ccht 15/04)	8
		511	3236	Rés6 (ccht 20/04)	8
		512	3963	M10	1
2069	A Dalhem	513	3924	M1 (n° 7), M16 (n° 7), M17 (n° 7)	3
		514	3930	M9 (clef), M11 (délég. Pas du club)	6
		515	1590	M20 (cap. Rés.)	1
5005	Hannut	516	4973	F11, F11 (rés.)	40
				Déplacement arbitre	28,6€
				Indemnité arbitre	21,7€
				Art. 9.1.b.3, art. 9.2.b.3 en faveur de Marchin	24
		517	3279	M11 (rés.), M13 (rés.), M11	8
5035	St Louis Waremmes	518	3869	M2	2
5049	St Jo Welkenraedt	519	3086	M11 (rés.), M11	4
		520	1086	M2	2
5056	T Aubel	521	2131	M20 (cap. Rés.)	1
5084	Visé	522	2327	M18 (9)	1
		523	2285	M20 (cap.)	1
5086	Gd Rechain	524	2088	M2	2
5087	Neupré	525	2825	Rés6 (ccht du 6/04)	8
5116	Vollamac	526	2823	M11 (délég. – 18 ans)	2
5132	Remouchamps G	527	1622	M9	4
		528	3921	M11 (rés. Délég. – 18ans), M11 (délég. – 18ans)	4
		529	3869	M1 (6)	1
		530	1588	M11 (rés.)	2
		531	3887	Rés1	4
5170	Ans	532	1589	M2 (heure + protect.)	2
5187	St Jo Herve	533	2130	M24	4

A payer sur le compte amendes BE61 7765 9288 5117 pour le 23 juin 2011

JEUNES

Résultats

Résultats second tour 2010 - 2011

2 - 3 avril 2011

Scolaires Garçons

5528	Ans	Mortroux	f-3
5529	Remouchamps	Mortroux	0-3
5530	Ans	Remouchamps	f-3

Cadettes filles série A 2è tour 2010-2011

6336	St Jo Welkenraedt	Neupré	3-0 2-1
6315	Neupré	St Jo Welkenraedt	2-3 0-3

Cadettes filles série B 2è tour 2010-2011

6364	Malmedy	Limbourg	0-3 0-3
6384	Baelen	Esneux	3-f 3-f
6386	Verviers	Dison	3-2 2-1

Cadets Garçons série A 2è tour 2010-2011

6007	Sporta	Soumagne	3-0 3-0
6006	Stavelot	St Jo Welkenraedt	3-0 0-3

Minimes Garçons série A 2è tour 2010-2011			
6115	St Jo Welkenraedt	Waremmes	0-3 2-1
6145	Lommersweiler	Dison	2-0
6147	Lommersweiler	St Vith	2-0
6149	St-Jo Welkenraedt	Waremmes	f-f
6150	Sporta	Spa	2-1
6146	Embourg (ff)	St-Vith	f-2
6148	Dison	St Vith	0-2
6143	Spa	Sporta	0-2
6144	St-Jo Welkenraedt	Waremmes	f-f
Minimes filles 4-4 série A 2è tour 2010-2011			
Waremmes samedi de 10h à 13h			
6421	Tournoi 1-5		
6421	Aubel	Waremmes	1-1
6423	St-Jo Welk	Stavelot	2-f
6425	St-Jo Welk	Aubel	1-1
6427	Thimister	St-Jo Welk	2-0
6429	Aubel	Stavelot	2-f
6422	Stavelot	Thimister	f-2
6424	Thimister	Aubel	2-0
6426	Waremmes	Thimister	0-2
6428	Waremmes	Stavelot	2-f
6430	Waremmes	St-Jo Welk	2-0
Minimes filles 4-4 série C 2è tour 2010-2011			
6475	Soumagne	Oreye	0-3
Minimes filles D 4-1 série A 2è tour 2010-2011			
6549	Flémalle	Seraing	3-0
6551	Loncin	Hannut	0-3
6552	Dalhem	Herve	0-3
6526	Lommersweiler	Remouchamps	1-3
Minimes filles 4-0 série E 2è tour 2010-2011			
6581	Grivegnée	Hermalle	2-1
6583	Baelen	Malmedy	1-1
6585	Grivegnée	Baelen	2-0
6587	Verviers	Baelen	f-2
6589	Grivegnée	Malmedy	2-0
6582	Malmedy	Verviers	0-2
6584	Verviers	Grivegnée	2-0
6586	Hermalle	Verviers	0-2
6588	Hermalle	Malmedy	0-2
6590	Hermalle	Baelen	0-2
Pupilles 2-2 série A 2è tour 2010-2011			
6635	Mortroux	Sporta	7-1
6636	Waremmes	Aubel B	5-3
Pupilles 2-1 série A 2è tour 2010-2011			
Tournoi à Thimister le samedi à 10hres			nc
Pupilles 2-0 série A 2è tour 2010-2011			
6716	Limbourg	Herve	5-3
6705	St Jo Welkenraedt	Malmedy	8-0

Pupilles 2-0 série B 2è tour 2010-2011			
6784	Orp	Mortroux	4-4
6786	Hannut	Hermalle	5-3
6792	Waremme	Remouchamps	4-4
9 - 10 avril 2011 (cg Pâques)			
Cadettes filles série A 2è tour 2010-2011			
6337	Dalhem	Calaminia	0-3 0-3
6338	Thimister	Remouchamps	3-0 3-0
6339	Stavelot	Neupré	3-2 3-0
Cadettes filles série B 2è tour 2010-2011			
6367	Limbourg	Esneux	3-f 3-f
6387	Malmedy	Baelen	3-1 3-0
6389	Grivegnée	Verviers	0-3 0-3
Cadets Garçons série A 2è tour 2010-2011			
6021	Spa	Sporta	3-0 2-1
Minimes filles 4-4 série B 2è tour 2010-2011			
6425	Tournoi 1-5	St Vith dimanche 14h00	
6451	Aubel	Sporta	2-0
6453	St-Vith	Aubel	1-1
6454	Thimister	Aubel	1-1
6455	Sporta	Thimister	0-2
6456	St-Vith	Thimister	0-2
6457	Sporta	St-Vith	0-2
	Loncin		ff
Minimes filles 4-4 série C 2è tour 2010-2011			
6473	Stavelot B	Soumagne	3-f
Minimes filles D 4-1 série A 2è tour 2010-2011			
6553	Seraing	Lommersweiler	3-1
6554	Remouchamps	Flémalle	3-1
6555	Hannut	Herve	3-0
6556	Loncin	Dalhem	0-3
Minimes filles 4-0 série E 2è tour 2010-2011			
Pupilles 2-2 série A 2è tour 2010-2011			
6638	Aubel A	Mortroux	4-4
6639	Stavelot	Waremme	2-6
6615	Sporta	Aubel B	8-f
Pupilles 2-0 série A 2è tour 2010-2011			
6702	Malmedy	Lommersweiler	3-5
Pupilles 2-0 série B 2è tour 2010-2011			
6788	Calaminia	Remouchamps	8-f
6789	Hannut	Mortroux	2-6
16 - 17 avril 2011 (Cg Pâques)			
Cadettes filles série A 2è tour 2010-2011			
6340	Thimister	Calaminia	3-0 3-0
6341	Remouchamps	Dalhem	1-3 0-3
6342	Stavelot	St Jo Welkenraedt	3-0 2-1
Cadettes filles série B 2è tour 2010-2011			
6369	Malmedy	Esneux	3-f 3-f
6392	Dison	Grivegnée	3-0 2-1
6370	Limbourg	Baelen	3-1 0-3

Cadets Garçons série A 2è tour 2010-2011				
6030	St Jo Welkenraedt	Sporta	3-1	1-2
6029	Mortroux	Stavelot	3-0	3-0
Minimes filles 4-4 série C 2è tour 2010-2011				
Tournoi dimanche à Limbourg à 14h00				
6481	Oreye	Waremmé	f-2	
6483	Stavelot	Oreye	2-f	
6485	Waremmé	Stavelot	2-1	
6487	Soumagne	Stavelot	2-0	
6489	Waremmé	Soumagne	1-2	
6482	Limbourg	Soumagne	1-2	
6484	Waremmé	Limbourg	1-2	
6486	Oreye	Soumagne	f-2	
6488	Oreye	Limbourg	f-2	
6460	Limbourg	Stavelot	2-0	
Minimes filles D 4-1 série A 2è tour 2010-2011				
6543	Herve	Seraing	3-0	
6514	Remouchamps	Loncin	3-f	
Pupilles 2-2 série A 2è tour 2010-2011				
6616	Sporta	Aubel A	1-7	
6642	Stavelot	Aubel B	0-8	
Pupilles 2-1 série A 2è tour 2010-2011				
Tournoi à Spa le dimanche à 10hres				
Pupilles 2-0 série A 2è tour 2010-2011				
6701	Herve	Limbourg	1-7	
6709	Malmedy	Waremmé	2-6	
Pupilles 2-0 série B 2è tour 2010-2011				
6790	Mortroux	Orp	3-5	
6791	Hannut	Calaminia	nc	
23 - 25 avril 2011 (Cg Pâques)				
Cadettes filles série A 2è tour 2010-2011				
6306	Calaminia	Stavelot	3-2	2-1
6334	Dalhem	Thimister	f-3	f-3
Minimes filles D 4-1 série A 2è tour 2010-2011				
6511	Herve	Remouchamps	1-3	
30-avr-10				
Cadettes filles série A 2è tour 2010-2011				
6322	Calaminia	Dalhem	3-0	3-0
6358	Grivegnée	Baelen	3-0	2-1
Cadettes filles série B 2è tour 2010-2011				
6376	Malmedy	Verviers	1-3	1-2
Pupilles 2-0 série A 2è tour 2010-2011				
6706	Lommersweiler	Herve	7-1	

Pupilles filles 3c3 Amical à Sporta

6801	Sporta	Aubel A	0-2
6803	Sporta	Aubel B	2-0
6805	Aubel A	Aubel B	2-0
6807	Thimister	Aubel A	1-1
6809	Thimister	Aubel B	2-0
6802	Thimister	Waremmes	1-1
6804	Waremmes	Aubel A	1-1
6806	Thimister	Sporta	2-0
6808	Waremmes	Aubel B	2-0
6810	Waremmes	Sporta	2-0
	Stavelot		ff

Pupilles garçons 3c3 amical à Waremmes

6811	Waremmes A	Waremmes B	3-0
6812	Waremmes A	Sporta	3-0
6813	Waremmes B	Sporta	1-2
	Mortroux		ff
	Stavelot		ff

Classements

Cadettes Filles A
Premières

	équipes	J	G3	G2	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1	Thimister	12	12	0	0	0	0	36	36	0
2	Calaminia	12	8	1	3	0	0	26	27	11
3	Stavelot	12	7	1	3	1	0	24	26	15
4	St Jo Welkenraedt	12	5	1	6	0	0	17	18	22
5	Dalhem	12	3	2	6	0	1	12	17	27
6	Remouchamps	12	1	0	9	2	0	5	8	33
7	Neupré	12	0	1	7	3	1	4	11	35

Réserve

		J	G	P	F	Pt	Set+	Set-
1	Thimister	11	11	0	0	33	33	0
2	Calaminia	12	9	3	0	25	25	11
3	Stavelot	11	8	3	0	22	22	11
4	Dalhem	12	7	4	1	19	20	16
5	St Jo Welkenraedt	12	3	9	0	11	11	25
6	Remouchamps	12	3	9	0	10	10	26
7	Neupré	12	0	9	3	-1	2	34

Cadets Garçons
Premières

		J	G3	G2	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1	Spa	10	10	0	0	0	0	30	30	0
2	Stavelot	10	7	0	3	0	0	21	21	11
3	Mortroux	10	6	0	3	0	1	17	18	13
4	St Jo Welkenra	10	4	1	5	0	0	14	15	18
5	Soumagne	10	1	0	8	1	0	4	6	27
6	Sporta	10	1	0	9	0	0	3	6	27

Cadettes Filles B
Premières

	équipes	J	G3	G2	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1	Limbourg	12	8	3	0	1	0	31	35	15
2	Verviers	12	8	2	1	1	0	29	33	12
3	Dison	12	7	1	1	3	0	26	31	17
4	Malmedy	12	5	1	6	0	0	17	23	21
5	Grivegnée	12	4	1	5	2	0	16	20	24
6	Baelen	12	2	0	9	1	0	7	11	30
7	Esneux	12	0	0	9	0	3	-3	2	36

Réserve

		J	G	P	F	Pt	Set+	Set-
1	Verviers	12	12	0	0	32	32	4
2	Dison	12	9	3	0	24	24	12
3	Limbourg	12	6	6	0	21	21	15
4	Malmedy	12	6	6	0	17	17	19
5	Grivegnée	12	6	6	0	17	17	19
6	Baelen	12	3	9	0	13	13	23
7	Esneux	12	0	9	3	-1	2	34

Minimes Filles A
Premières

	équipes	J	G3	G2	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1	Thimister	8	8	0	0	0	0	24	24	0
2	Stavelot	8	5	0	2	1	0	16	17	10
3	Waremmes	8	3	1	3	1	0	12	14	14
4	Aubel A	8	1	1	6	0	0	5	6	21
5	St Jo Welkenra	8	0	1	6	1	0	3	7	23

Réserve

Réserve										
		J	G	P	F	Pt	Set+	Set-		
1	Spa	10	10	0	0	28	28	2		
2	Sporta	10	7	3	0	18	18	12		
3	Mortroux	10	6	3	1	16	17	13		
4	St Jo									
	Welkenraedt	10	3	7	0	12	12	18		
5	Stavelot	10	2	8	0	9	9	21		
6	Soumagne	10	2	8	0	6	6	24		
Minimes Filles B										
Premières										
	équipes	J	G3	G2	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1	Aubel B	8	8	0	0	0	0	24	24	1
2	Thimister B	8	5	0	2	1	0	16	17	10
3	Loncin	8	1	3	3	1	0	10	14	18
4	Sporta	8	1	2	5	0	0	7	10	20
5	St Vith	8	0	0	5	3	0	3	8	24
Minimes Filles C										
Premières										
	équipes	J	G3	G2	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1	Oreye	8	8	0	0	0	0	24	24	2
2	Waremmes B	7	5	0	2	0	0	15	16	7
3	Limbourg	8	2	1	5	0	0	8	12	18
4	Soumagne	8	2	0	4	1	1	6	8	20
5	Stavelot B	7	1	0	6	0	0	3	5	18
Minimes Filles D										
Premières										
	équipes	J	G3	G2	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1	Remouchamps	14	13	1	0	0	0	41	42	6
2	Hannut	14	10	2	0	1	1	34	38	11
3	Flémalle	14	10	0	4	0	0	30	31	14
4	Seraing	14	5	1	7	1	0	18	21	27
5	Herve	14	4	2	6	2	0	18	25	29
6	Lommersweiler	14	3	0	9	2	0	11	15	34
7	Dalhem	14	3	1	10	0	0	11	13	33
8	Loncin	14	0	1	9	2	2	2	10	41

		J	G	P	F	Pt	Set+	Set-		
1	Thimister	8	8	0	0	24	24	0		
2	Waremmes	8	5	3	0	14	14	10		
3	Stavelot	8	5	3	0	13	13	11		
4	Aubel A	8	2	6	0	9	9	15		
5	St Jo Welkenraedt	8	0	8	0	0	0	24		
Minimes Garçons										
Premières										
	équipes	J	G3	G2	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1	Sporta	7	6	1	0	0	0	20	21	2
2	Waremmes	7	4	2	1	0	0	16	18	7
3	St Jo Welk	7	5	0	2	0	0	15	15	8
4	Spa	7	4	0	2	1	0	13	15	10
5	Lommersweiler	7	3	0	2	2	0	11	15	12
6	St Vith	7	2	0	5	0	0	6	6	15
7	Embourg	7	1	0	6	0	0	3	3	19
8	Dison	7	0	0	7	0	0	0	1	21
Réserve										
		J	G	P	F	Pt	Set+	Set-		
1	Sporta	7	6	1	0	19	19	2		
2	Spa	7	6	1	0	16	16	5		
3	Lommersweiler	7	4	3	0	12	12	9		
4	Waremmes	7	3	4	0	12	12	9		
5	St Jo Welk	7	4	3	0	11	11	10		
6	St Vith	7	3	4	0	7	7	14		
7	Embourg	7	1	6	0	5	5	16		
8	Dison	7	1	4	2	0	2	19		
Minimes Filles E										
Premières										
	équipes	J	G3	G2	P	P1	F	Pt	Set+	Set-
1	Verviers	7	6	0	0	1	0	19	20	3
2	Grivegnée	8	5	1	1	1	0	18	20	10
3	Baelen	7	3	0	4	0	0	9	12	12
4	Malmedy	7	1	1	5	0	0	5	6	17
5	Hermalle	7	1	0	6	0	0	3	3	19

Amendes

Amendes et frais administratifs Jeunes 2010/2011 N°6

Matr.	Club	Réf. Adm	N° Match	Infractions	Réf	U.T.
1044	Loncin	J200	6452	ff annoncé	F2	2
1044	Loncin	J201	6458	ff annoncé	F2	2
1044	Loncin	J202	6459	ff annoncé	F2	2
1044	Loncin	J203	6460	ff annoncé	F2	2
1044	Loncin	J204	6514	ff non annoncé à la CC	F11	20
1069	Malmedy	J205	6702	com tard	res1	4
1296	Calaminia	J206	6306	résultats nc	res1	4
1557	Mortroux	J207	6635	com tard	res1	4
1557	Mortroux	J208		ff tournoi Waremmes	F2	6

1577	Esneux	J209	6384	FF non annoncé à la cel comp	F11	20
1577	Esneux	J210	6367	ff non annoncé à la CC	F11	20
1577	Esneux	J211	6369	ff non annoncé à la CC	F11	20
1789	Soumagne	J212	6473	FF annoncé le vendredi	F12	10
2066	Seraing	J213	6553	com tard	res1	4
2069	Dalhem	J214	6337	com tard	res1	4
2069	Dalhem	J215	6439	FF annoncé le vendredi	F12	10
5014	Stavelot	J216	6422	ff annoncé	F2	2
5014	Stavelot	J217	6423	ff annoncé	F2	2
5014	Stavelot	J218	6428	ff annoncé	F2	2
5014	Stavelot	J219	6429	ff annoncé	F2	2
5014	Stavelot	J220	6339	com tard	res1	4
5049	St Jo welkenraedt	J221	6149	FF tournoi Min G à St Vith annoncé	F12	10
5049	St Jo welkenraedt	J222	6144	FF tournoi Min G à St Vith annoncé	F12	10
5056	Aubel	J223	6615	ff non annoncé à la CC	F11	20
5103	Oreye	J224	6481	FF annoncé le vendredi	F12	10
5103	Oreye	J225	6483	FF annoncé le vendredi	F12	10
5103	Oreye	J226	6486	FF annoncé le vendredi	F12	10
5103	Oreye	J227	6489	FF annoncé le vendredi	F12	10
5132	Remouchamps	J228	6788	ff annoncé	F2	2
5134	Waremme	J229	6149	FF tournoi Min G à St Vith annoncé	F12	10
5134	Waremme	J230	6144	FF tournoi Min G à St Vith annoncé	F12	10
5134	Waremme	J231	6636	com tard	res1	4
5134	Waremme	J232	6792	com tard	res1	4
5170	Ans	J233	5528	FF Ans non annoncé à la cel comp	F11	20
5170	Ans	J234	5530	FF Ans non annoncé à la cel comp	F11	20
5181	Limbours	J235	6716	com tard	res1	4

LOISIRS

RAPPEL

1. **L'Assemblée Générale Loisirs 2010-2011** aura lieu le **samedi 28 mai 2011 à 10h30**. C'est le club **FRANCHIMONT-THEUX** qui accueillera notre Assemblée Générale.
2. **Teddy Alleleyn** (joueur de Gd-Rechain) reprendra la fonction de responsables des Loisirs dès l'Assemblée Générale du mois de mai.

SPORTa

eupen-kettenis

Présente son:

25^{ème} TOURNOI International de

Volley-Ball en plein air

eupen | schoenefeld

**PROGRAMME CHARGÉ
POUR LES 3 JOURS!**

du 5 au 7 août 2011

Vendredi (à partir de 18h00):

Equipes d'entreprises (4 vs 4)

Samedi:

Tournoi d'un jour:

„Loisirs & Hobby“ (4 vs 4)

„Professionnel“ (4 vs 4)

Samedi & Dimanche:

Notre grand tournoi:

„Routiniers“ (6 vs 6)

„Hobby“ (6 vs 6)

Dimanche:

Tournoi des jeunes (4 vs 4)

Plus d'infos & Inscription:

www.sporta-ek.net



Formulaire d'inscription

Catégories: (cocher la catégorie choisie)

Entreprises: 4 vs 4	Ve., 05/08	☐
„Professionnel“: 4 vs 4 (1 jours)	Sa. 06/08	☐
„Loisirs & Hobby“: 4 vs 4 (1 jours)	Sa. 06/08	☐
„Routiniers“: 6 vs 6 (2 jours)	Sa. 06/08 & Di. 07/08	☐
„Hobby“: 6 vs 6 (2 jours)	Sa. 06/08 & Di. 07/08	☐
Jeunes: 4 vs 4 (Années 95-98)	Di. 07/08	☐

Nom de l'équipe: _____

Responsable de l'équipe:

Nom: _____

Adresse: _____

Tél.: _____

E-Mail: _____

Date et signature du responsable: _____

Du 5 au 7 août les terrains de football de la Fédération de football amateur seront à nouveau le théâtre du traditionnel tournoi en plein air du Sporta. Lors de ces trois jours, de nombreuses équipes s'affronteront à nouveau pour le gain des points, des sets et des matchs pour le plus grand plaisir de tous les participants. Parallèlement aux équipes loisirs, aux équipes de joueurs et joueuses de club, nous organiserons à nouveau un tournoi pour des équipes d'entreprises et de toutes les administrations. Ainsi vous pourrez dire: "Fini journée! On quitte le bureau et on monte sur la pelouse du terrain de volley-ball!"

Le tournoi des jeunes pour minimes et cadets constitue également une nouveauté cette année.

Soyez donc de la partie lorsque des équipes nationales et internationales s'affronteront dans le plus grand tournoi de l'Euro! Nous vous garantissons de l'amusement, du suspense, un bon divertissement et de quoi vous restaurer!

SPORTA EUPEN-KETTENIS
présente son:

25^{ème} TOURNOI INTERNATIONAL de

VOLLEY-BALL en plein air



du 5 au 7 août 2011

eupen | schoeneveld



Garage A. MOOR GmbH Since 1966

MOOR

MERCEDES JAHRES- & GEBRAUCHTWAGEN
www.moor.be

Bestellen Sie Ihren
Mercedes-Jahreswagen nach Maß,
Finanzierungs- und Leasing-Vermittlung,
Mechanik und Karosserie-Werkstatt
B-4701 EUPEN-KETTENIS
Tel. 087755 24 53 - Fax 087774 25 37
garage.moor@skynet.be

ORTMANN NORBERT

Büro für Betriebsverwaltung
Steuerberatung - Buchhaltung - Mehrwertsteuer
Bureau de Gestion Administrative
Fiscالية - Comptabilité - TVA

bizhub Solutions documentaires
all in one
Photocopies / Multifunctions
Imprimantes / Scanners / Fax

KONICA MINOLTA

Konica Minolta (Belgium) sa
Excelsiorlaan 10 1310 Zaventem
Tel: 02738 1000 Fax: 02738 12011
info@konicaminolta.be

Minicenter
J.P. DIERCKX - Account Manager
0478394 89 17

**LA FIABILITE AU SERVICE
DE VOTRE ENTREPRISE.**



Trois jours de volley non-stop!

Notre tournoi en plein air représente 3 jours consacrés rien qu'au volley-ball sur la pelouse des terrains de football de Schönefeld. C'est la 25^e fois que le club de volley-ball Sporta Eupen -Kettenis organise son tournoi traditionnel. Voici les catégories et niveaux:

- **Équipes d'entreprises:** On quitte le bureau et on monte sur la pelouse! Le **vendredi 5 août** à partir de 18h, les clubs, administrations, entreprises et firmes s'affronteront dans des matchs 4 contre 4 (sur des terrains adaptés).

• Tournoi d'un jour (Samedi):

→ „**Professionnel**“: Pour les joueurs et joueuses engagé(e)s des ligues hautes (Nationale, Provinciale,...), en 4 contre 4.

→ „**Loisirs & Hobby**“: Un tournoi léger pour des joueurs/euses moins expérimenté(e)s (4 contre 4)!

• Tournoi de deux jours (Samedi & Dimanche):

→ „**Routiniers**“: Pour les joueurs et joueuses du club ou des équipes de loisirs qui ont d'expérience de volley (6 contre 6 pendant deux jours)!

→ „**Hobby**“: Pour les joueurs/euses d'Hobby sans beaucoup d'expérience qui veulent surtout avoir du fun! (6 contre 6)

- **Tournoi des jeunes:** Lors de cette édition 2010, l'appel sera également lancé aux jeunes: "Tous à Schönefeld!" Nous y organiserons un tournoi 4 contre 4 pour les jeunes (années 95-98) le **dimanche**.

Quelques informations supplémentaires...

- Après les matchs, la fête continue tous les soirs sous le chapiteau: musique et bonne ambiance assurées!
- De nombreux emplacements sont prévus pour les tentes et les caravanes.
- Possibilité de boire et de se restaurer en permanence et à prix démocratique!
- **NOUVEAU:** Réduction pour réservation rapide: Celui qui s'inscrit par écrit et paie avant le 11/07/11 obtient une réduction de 10%.
- Chaque équipe fournit un ballon et des arbitres (tâche pouvant être exécutée par des joueurs). En sont dispensées les équipes d'entreprises et de jeunes.
- Des prix attrayants attendent les vainqueurs



Plus que 100 équipes jouent pendant 3 jours sur environ 40 terrains!

Contact

www.sporta-ek.net

info@sporta-ek.net ou
norbert.ortmann@skynet.be
Rue Haas 58,
B-4700 Eupen
Fax 087 / 55 68 95



Inscription

La manière la plus facile est par notre site **www.sporta-ek.net**. Vous pouvez aussi remplir le formulaire dans cette brochure et le renvoyer à l'adresse de contact (par mail, poste ou fax).

Virer le montant de l'inscription sur le compte 731-0022273-35 (en communication: Open-Air 2011 et nom de l'équipe; IBAN: BE57 7310 0222 7335; BIC: KRED-BEBB). Ce n'est qu'alors que l'inscription est effective.

Pour rappel, voici les catégories (avec montant de l'inscription):

Entreprises: 4 vs 4	Ve., 05/08	40 € (+10 bons*)
„Professionnel“: 4 vs 4 (1 jours)	Sa. 06/08	50 € (+15 bons*)
„Loisirs & Hobby“: 4 vs 4 (1 jours)	Sa. 06/08	50 € (+15 bons*)
„Routiniers“: 6 vs 6 (2 jours)	Sa. 06/08 & Di. 07/08	100 € (+25 bons*)
„Hobby“: 6 vs 6 (2 jours)	Sa. 06/08 & Di. 07/08	100 € (+25 bons*)
Jeunes: 4 vs 4 (Années 95-98)	Di. 07/08	gratuit!

*Les bons à 1,50€ sont utilisables pour des boissons et des repas!

Celui qui réserve tôt paye moins!

Pensez à votre réduction pour réservation rapide: économie de **10%** en cas de paiement avant le **11/07/11!**

Nous nous réjouissons de vous voir et espérons
vivre un week-end de volley-ball inoubliable
sous une météo splendide à Schönefeld!

PS: Une visite dans ce cadre magnifique vaut
également la peine sans inscription dans une
équipe ou participation active!